



# **Génération pour l'égalité : s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur au Manitoba**

**Octobre 2025**



**Native Women's  
Association of Canada**

~~~~~  
**L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada**



**Generation  
4 Equality**





Rédigé par : Jared Leedham et Chloe Carley

Avertissement : Ce guide a pour but de fournir des conseils généraux aux jeunes autochtones qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires au Canada. Il incombe à chacun de faire preuve de discernement lors de la préparation, de la candidature et de la poursuite de ses études postsecondaires.

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est une organisation autochtone nationale qui représente la voix politique des femmes autochtones dans toute leur diversité au Canada. L'AFAC défend les intérêts des Premières Nations – qu'elles vivent dans les réserves ou hors réserve, qu'elles aient ou non le statut d'Indienne, qu'elles soient privées de leurs droits – ainsi que des Métis et des Inuits à travers tout le Canada, et travaille en collaboration avec eux. En tant que regroupement d'organisations de femmes autochtones de tout le Canada, l'ANFC œuvre à améliorer, promouvoir et favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones, dans toute leur diversité, au sein de leurs communautés respectives.

## Génération pour l'égalité

La plateforme « Génération pour l'égalité » (G4E) de l'AFAC est un espace destiné aux jeunes Autochtones où ils peuvent s'informer, poser des questions et entrer en contact avec d'autres personnes qui œuvrent en faveur de l'égalité des genres et de la diversité de genre. La plateforme G4E incarne un mouvement mené par les jeunes Autochtones qui leur offre un espace essentiel pour s'engager sur les questions qui les touchent le plus. La plateforme G4E inclut et met en avant les voix et les expériences des jeunes autochtones de tous genres et de toutes expressions de genre qui défendent l'égalité des sexes et la diversité de genre.

Grâce à un financement de Women and Gender Equality (WAGE), l'AFAC a pu examiner les obstacles à l'accès à l'enseignement postsecondaire et à l'emploi. En réponse, l'AFAC a élaboré ce document complémentaire, destiné à accompagner la « Trousse d'information Génération pour l'égalité : Postuler à l'enseignement postsecondaire », afin de fournir des informations spécifiques aux jeunes autochtones du Manitoba.



## L'enseignement postsecondaire au Manitoba

!Au Manitoba, on compte huit établissements d'enseignement supérieur financés par l'État. Ces établissements proposent toute une gamme de certificats, de diplômes et de titres universitaires dans divers programmes. Parmi ces établissements, on trouve :

- Assiniboine College
- Brandon University
- Red River College Polytechnic
- Université de Saint-Boniface
- University College of the North
- University of Manitoba
- University of Winnipeg
- Manitoba Institute of Trades and Technology

Contrairement à certaines autres provinces, le Manitoba ne dispose pas d'un système de candidature centralisé. Cela signifie que les étudiants doivent postuler directement, généralement via le site web de l'établissement, au programme qui les intéresse. De plus, il leur incombe de fournir les relevés de notes officiels et les autres documents requis lors de leur candidature. Il est essentiel de bien comprendre les conditions d'admission, les cours préalables obligatoires et les dates limites lors de la recherche d'un programme et de la candidature.

## Aide aux étudiants du Manitoba

Manitoba Student Aid (MSA) est le programme provincial chargé d'offrir une aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur résidant au Manitoba ou originaires de cette province. MSA propose divers prêts, bourses et subventions aux candidats admissibles qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer eux-mêmes leurs études (Manitoba Student Aid, s.d.). Il est important de garder à l'esprit que l'aide aux étudiants est destinée à compléter vos propres ressources financières. À l'instar d'autres provinces, MSA est un programme fédéral-provincial qui offre une aide financière aux étudiants à temps plein et à temps partiel (Manitoba Student Aid, 2024).

Selon MSA, les étudiants doivent remplir quatre critères d'admissibilité pour pouvoir bénéficier d'un financement, à savoir :

- Statut de citoyen canadien, de résident permanent ou de personne protégée
- Résident du Manitoba
- Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur agréé et dans un programme menant à un certificat, un diplôme ou un grade universitaire
- Durée minimale du programme : 12 semaines

Lorsque les étudiants soumettent leur dossier de candidature à la MSA, leur demande est automatiquement prise en compte pour l'octroi de subventions, de bourses et de prêts. Cela signifie qu'une seule candidature peut leur permettre de bénéficier de plusieurs sources de financement. Les étudiants bénéficiant d'un prêt étudiant remboursable peuvent prétendre à un montant maximal de 500 \$ par semaine d'études. Ce financement est destiné à couvrir à la fois les frais de scolarité et les frais de subsistance (frais de scolarité, livres, fournitures, frais divers et allocation de subsistance).

## Comment postuler

Les étudiants à temps plein peuvent soumettre leur demande d'aide financière (MSA) en ligne, tandis que les étudiants à temps partiel et ceux qui font une deuxième demande au cours de la même année doivent soumettre un dossier papier. Les demandes en ligne et toutes les informations requises doivent être soumises au plus tard 45 jours ouvrables avant la fin de la période d'études, tandis que les demandes sur papier doivent être soumises au plus tard 60 jours avant la fin de la période d'études (Manitoba Student Aid, s.d.). Une fois votre demande évaluée, vous pouvez utiliser le portail en ligne de l'aide aux étudiants pour accéder à votre financement.

## De quelles informations ai-je besoin pour faire ma demande ?

Au cours de la procédure d'inscription, les étudiants devront fournir diverses informations à la MSA. Ces informations comprennent :

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Coordonnées</b>                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom</li><li>• Adresse postale</li><li>• Numéro(s) de téléphone</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Informations académiques</b>                       | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom du programme</li><li>• Dates de début et de fin du programme</li><li>• Charge de cours</li><li>• Nom de l'établissement d'enseignement ou du campus</li><li>• Adresse e-mail du service des inscriptions et coût de votre programme si vous fréquentez un établissement situé hors de la province</li><li>• Toutes les études postsecondaires que vous avez suivies</li></ul> |
| <b>Informations sur les revenus et le financement</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Revenus totaux de l'année dernière</li><li>• Bourses d'études, aides financières et subventions</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                         |

**Les étudiants ayant besoin d'informations devront également**

- Numéro d'assurance sociale du parent
- Revenus et retenues du parent

---

**Informations supplémentaires requises pour les étudiants mariés ou en union de fait**

- Numéro d'assurance sociale du conjoint
- Revenu total du conjoint pour l'année dernière

## Combien vais-je recevoir ?

Manitoba Student Aid calcule les besoins financiers de chaque étudiant afin de déterminer le montant de l'aide financière qui lui sera accordée. Pour calculer ces besoins, MSA utilise la formule suivante :

**Dépenses admissibles - Ressources = Besoin financier**

En calculant ainsi les besoins financiers des étudiants, le MSA peut déterminer le montant du financement nécessaire pour compléter, et non remplacer, vos propres ressources financières (Manitoba Student Aid, s.d.). Cela signifie également que le montant que chaque étudiant recevra variera en fonction de facteurs qui lui sont propres.

## Étudiants autochtones

Au Manitoba, les étudiants d'origine autochtone peuvent bénéficier des mêmes prêts et bourses que les autres étudiants à temps plein ou à temps partiel. Toutefois, les étudiants autochtones peuvent être admissibles à des bourses ou à des bourses d'études qui tiennent compte de leur origine. Par exemple, le Business Council of Manitoba propose des bourses d'études pour les Autochtones, qui offrent jusqu'à 3 000 dollars par an afin d'aider à surmonter les obstacles financiers rencontrés par les étudiants autochtones.



## Bibliographie

Manitoba Student Aid. (n.d.). "Manitoba Student Aid Frequently Asked Questions." Government of Manitoba: <https://www.edu.gov.mb.ca/msa/applying-for-student-aid/frequently-asked-questions.html>

Manitoba Student Aid. (2024). "Manitoba Student Aid – Program Year 2024-2025." Government of Manitoba: [https://www.edu.gov.mb.ca/msa/pdfs/msa\\_presentation\\_general\\_public.pdf](https://www.edu.gov.mb.ca/msa/pdfs/msa_presentation_general_public.pdf)

Manitoba Student Aid. (n.d.). "Where do I start?" Government of Manitoba: <https://www.edu.gov.mb.ca/msa/applying-for-student-aid/where-do-i-start.html>

Manitoba Student Aid. (n.d.). "What about my funds?" Manitoba Student Aid: <https://www.edu.gov.mb.ca/msa/applying-for-student-aid/what-about-my-funds.html>

